

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Concours interne d'ÉDUCATEUR·RICE TERRITORIAL·E DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Session 2022

RÉDACTION D'UNE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER

Note à l'attention
de la directrice
des sports de la
commune de Sportville

Expéditeur : Édicateur territorial des
activités physique et sportives de la
commune de Sportville

Objet : Évolution de la pratique et de l'apprentissage du vélo en France.

Introduction :

Les prises de consciences concernant la crise climatique ainsi que la crise sanitaire ont donné aux citoyens français, l'envie de faire du vélo, un de leurs principal modes de déplacement.

Dans une première partie nous verrons donc l'évolution de la pratique du vélo en France, puis dans une seconde partie nous verrons l'évolution de l'apprentissage du vélo sur le territoire français.

I Évolution de la pratique du vélo en France

A/. La loi Mobilité

Plus précisément appelée « Loi d'Orientation des Mobilités ». Cette loi a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 19 novembre 2019. Elle reconnaît le vélo comme étant un mode de transport à part entière. Cette loi doit cadrer un certains nombre de points afin de doter le territoire français d'un véritable système vélo. En voilà quelques exemples :

- La réalisation obligatoire de réseaux cyclables complets, continus et sécurisés.
- L'obligation de faire identifier les vélos neufs à partir de 2021.
- Améliorer la complémentarité du transport vélo/train ou vélo/autocar.
- Création obligatoire de stationnements sécurisés.
- La création d'un forfait appelé « mobilités durables ».

Afin d'aider les collectivités à mettre cette loi en place le Gouvernement a triplé le budget dédié au développement du vélo. Par exemple l'état dessert une aide à hauteur de deux cent euros par ans et par agents aux secteurs de la fonction public et d'autre part le gouvernement prend en charge 60% des coups d'installation de places de stationnement sécurisés pour les vélos.

Afin d'appliquer la loi mobilité, le territoire cyclable français doit s'adapter et évoluer.

B/. Évolution du territoire cyclable français

Afin d'amener les français à avoir le « réflexe vélo », le gouvernement et donc les collectivités territoriales, doivent aménager le territoire. En effet le parcours du cycliste sécurisé est un véritable enjeu. En France dix personnes par jours, subissent des accidents mortels à vélo. Les plus accidentés sont les jeunes et principalement les collégiens de onze à quatorze ans, qui sont touchés lors de leurs trajets quotidiens.

Afin de favoriser et sécuriser ce mode de transport qu'est le vélo, le parcours du cycliste doit être repensé ou retravaillé.

Tout d'abord l'achat et l'entretien des vélos doit être soutenu. Des aides de l'état sont pour cela mis en place et du personnel doit être formé. D'autre part le parcours école/habitation ou travail/habitation doit être sécurisé et sécurisant. La mise en place de pistes cyclables provisoires peut être une solution, chaque usager de la route peut ainsi respecter les autres et se sentir respecté. Dans un autre temps l'usage des transports en commun ne doit pas être un frein à l'usage du vélo. Il faut pour cela favoriser les aménagements de types parkings sécurisés, ou la mise en place d'autocar disposants de portes vélos. L'univers numérique est aussi à mettre en avant, pour aider l'utilisateur dans son déplacement, comme par exemple la plateforme aides-territoires. Enfin dans le cadre professionnel les agents souhaitants se déplacer à vélo doivent pouvoir avoir accès à une douche, là aussi pour ne pas réfréner le « réflexe vélo ».

À l'image des pays Européens très en avant sur le déplacement à vélo, le gouvernement français met tout en place afin de favoriser ce mode de déplacement. Mais pour cela les citoyens français doivent apprendre et grandir avec le « savoir rouler ».

II Évolution de l'apprentissage du vélo en France

A/. Le « savoir rouler »

Le climat et la crise sanitaire ont poussé les français à utiliser ou réutiliser le vélo comme mode de transport. Cependant le vélo ne fait pas partie de notre culture du déplacement. Il faut donc apprendre ou réapprendre à « rouler ». Le Comité interministériel à la sécurité routière a donc adopté une mesure, visant à accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité. Cette mesure s'appelle le « savoir rouler à vélo ». C'est un socle commun qui se divise en trois blocs et qui doit durer de sept à treize heures. Les séances d'apprentissages peuvent être réalisées dans un contexte scolaire, périscolaire ou extra-scolaire. L'objectif final est de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation. Cette apprentissage du « savoir rouler à vélo » doit être systématique à l'entrée au collège. Cet apprentissage permettra de valider l'attestation de première éducation à la route. Cette permettra aussi aux intervenants de l'apprentissage de définir les socles du « savoir rouler ».

Comme nous avons pu le voir, tout en France est mis en place pour faire évoluer la pratique et l'apprentissage du vélo. Cependant, comme faire acquérir aux citoyens français, le réflexe vélo.

B/. Acquérir le « réflexe vélo »

Afin de pousser et développer le « réflexe vélo » les collectivités territoriales doivent développer et mettre en place un grand nombre de points définies dans la loi d'orientation

des mobilités ainsi que de grands axes d'éducation encadrés par le « savoir rouler à vélos ». Mais comment pousser les français à prendre systématiquement le vélo comme mode de transport prioritaire. Cela passe par une sensibilisation à l'intérêt écologique et économique, faire du vélo est écologique et peut honorer il est donc bon pour notre planète. D'autre part le pratiquant doit se sentir soutenu professionnellement, il faut donc des aides et subventions attribuées aux agents. De plus il doit se sentir en sécurité, il faut pour cela aménager au mieux le territoire avec des pistes cyclables sécurisées ou encore des rues d'écoles fermées à la circulation. Enfin il faut sensibiliser et aider les milieux les plus défavorisés souffrant de la génération écran et d'une division des sexes dans la pratique sportive.

Conclusion :

Le vélo est aujourd'hui en France un mode de déplacement à part entière. Avec la crise du climat et la crise sanitaire une véritable prise de conscience a été opérée dans l'esprit des français et c'est devenue pour les collectivités territoriales et plus précisément les directions sportives, un véritable enjeu social, politique et économique que de doter le territoire français d'un véritable système vélo.